

**Vous êtes en contact avec un employeur,
transmettez-lui nos coordonnées :**

 **N° Vert réservé aux employeurs 0811 36 36 38**

coût d'un appel local

employeurs@capemploi69.org

Cap emploi

- facilite le recrutement des travailleurs handicapés
- informe sur les aides
- assure le suivi en emploi, les aménagements de poste
- met en œuvre la formation...

La Loi du 11 février 2005

Cette loi fixe l'obligation pour toute structure de plus de 20 salariés ou agents, d'avoir dans ses effectifs au moins 6% de personnes reconnues travailleur handicapé.

Les bénéficiaires qui peuvent être suivis par Cap emploi 69 sont :

- Travailleurs Handicapés reconnus par la CDAPH (ou la COTOREP)
- Titulaires d'une rente accident du travail
- Titulaires d'une pension d'invalidité de la Sécurité Sociale
- Titulaires d'une pension d'invalidité militaire
- Titulaires d'une Allocation Adulte Handicapé –AAH- (avec aptitude au travail en milieu ordinaire)
- Titulaires d'un carte d'invalidité à 80%

ET orientés vers le milieu ordinaire de travail (avec Orientation Professionnelle «Milieu ordinaire» de la MDPH)

Cap emploi 69, membre du réseau Cap emploi, assure une mission de service public confiée par l'État, Pôle emploi, l'Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

« HANDI LYON RHÔNE » organisme gestionnaire
www.handilyonrhone.org

Livret d'accueil Cap emploi 69 – octobre 2011



Livret d'accueil

Cap emploi 69

**62/64 cours Albert Thomas
69008 LYON**

Tél : 04 37 53 01 31

Fax : 04 78 00 70 22

contact@capemploi69.org

Lieux de réception



Lyon
Givors
Grigny
L'Arbresle
Meyzieu
Saint-Priest
Tarare
Tassin la Demi-Lune
Villefranche s/Saône

Cap emploi 69 vous accompagne dans vos démarches de recherche d'emploi par étapes de 3 mois

Nous vous proposons :

- ◆ d'avoir un référent unique pour répondre à vos demandes ponctuelles et/ou vous accompagner à l'emploi
- ◆ de vous aider à réfléchir à un nouveau projet professionnel prenant en compte votre handicap, vos aptitudes, vos aspirations et le marché de l'emploi
- ◆ de vous orienter vers les dispositifs ou partenaires nécessaires à la réalisation de chaque étape de votre parcours d'insertion professionnelle
- ◆ de repérer des offres d'emploi compatibles avec vos compétences et vos contre-indications, dont celles recueillies par Cap emploi auprès de son réseau d'entreprises
- ◆ de sensibiliser et informer les entreprises sur l'embauche des personnes reconnues travailleurs handicapés
- ◆ de mettre en place avec l'entreprise les aides à l'embauche, l'aménagement du poste de travail, un suivi dans l'emploi

Nous vous demandons :

- ◆ d'être acteur de votre insertion : effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet
- ◆ de nous informer de toute évolution de votre situation : nouvelle décision CDAPH (ex COTOREP), attestation d'entrée en formation, contrat de travail, etc.
- ◆ d'honorer les rendez-vous pris avec votre référent ou le prévenir en cas d'empêchement
- ◆ d'informer, si vous le désirez, votre employeur potentiel afin que celui-ci et vous-même puissiez bénéficier des aides liées à votre statut
- ◆ de prendre contact régulièrement avec votre référent afin de faire le point sur l'avancée de vos démarches et les étapes à mettre en œuvre

Dans le cadre d'un suivi qui nous serait confié par Pôle emploi (PPAE), nous serons amenés à saisir et communiquer des informations vous concernant.